



Règlement intérieur du concours - Wedding Table Contest – WTC- « La plus belle table de mariage 2021 »

Article 1 : Organisation du Concours

Le concours a été imaginé et créé par Jaël Petit-Fournier, chef de projet - D.A et co-directeur-fondateur des écoles Jaëlys, et Lyly Lemêtre, présidente-fondatrice des écoles Jaëlys et du groupe Jaelys.

Le concours est co-organisé d'une part par l'école Jaëlys et ses étudiants en formation de Wedding and Event Planner et d'autre part par le groupe Jaelys. Pour les étudiants, l'objectif pédagogique de cette pratique terrain grande nature est l'obtention de leur certification d'organisateur de mariages et d'événements.

L'école Jaëlys est une école privée hors contrat d'enseignement supérieur et centre de formation professionnelle dont le siège social se trouve au 64 avenue André Morizet 92100 Boulogne Billancourt.

Ce concours WTC – Wedding Table Contest - est ouvert aux professionnels des secteurs des :

- l'art de la table,
- l'hôtellerie,
- l'événementiel,
- l'operating évènementiel,
- l'art floral,
- et du mariage (wedding planner /wedding designer).

Il a pour objectif de réunir des équipes représentant des maisons, entreprises ou indépendants qui s'affronteront afin de réaliser une table de 6 à 8 couverts pour un mariage.

Le jury composé de professionnels jugera la qualité artistique, la créativité, le management de l'équipe, la réactivité et le résultat final au regard du thème donné, de l'originalité en cohérence avec de l'univers du mariage, de l'art de la table et de l'art floral, et du soin apporté à la réalisation.

La deuxième édition de ce concours est organisée le 25 Octobre 2021.

Le concours est présenté par un maître de cérémonie et présentateur officiel.

Le déroulé du concours, son thème et le menu sont connus le jour J par les participants et les membres du jury et dévoilé par le parrain de l'événement WTC.

Logo officiel : « seconde édition »



Article 2 : Objet du concours

L'objectif du concours est de faire s'affronter différentes équipes concurrentes et professionnelles provenant des différentes régions Française et représentatif des savoirs-faire (organisation, art floral, dressage de table, design...) autour de la réalisation d'une table d'honneur de 6 couverts selon un thème imposé, dans un temps imparti. La table sera jugée par un jury de professionnels et d'experts qui remettra le prix de la plus belle table de mariage de l'année.

Le concours se déroule pour la deuxième édition à l'hôtel le Shangri-La Paris.

L'objet du concours est double car il consiste également à valider la mise en pratique terrain des étudiants Jaëlys dans l'objectif de l'obtention de leur examen final.

Les participants devront s'acquitter d'un droit d'accès de 150 euros pour leur équipe composé de 4 personnes maximum, ces personnes doivent être des professionnelles.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Ci-après dénommé « le Règlement »

Les participants devront également s'acquitter de signer l'autorisation du droit à l'image WTC.

Les participants seront sélectionnés sur des critères prédéfinis dans le cahier des charges (annexe I), pour la participation et l'engagement du concours afin de concevoir une table de mariage, en fonction d'un thème donné et commun, d'un dressage de table en fonction d'un menu donné.

L'exercice intégrera obligatoirement :

- un menu communiqué le jour J,
- un dressage libre pour 6 couverts,
- un art de la table de mariage,
- une décoration et l'art floral,
- une disposition de la papeterie
- le respect du thème donné le jour J,
- le respect du chronomètre,
- la participation de toute l'équipe autour de la table,
- la présentation orale devant le jury de la table, de sa dénomination (nom de la table) par le chef d'équipe.
- le soin de la réalisation et rangement de son espace de travail (propreté, tenue du poste de travail...)

Les étudiants de l'équipe organisatrice sont tutorés tout au long de l'année scolaire et le jour J par la direction des professionnels de terrain et la responsable pédagogique de l'école Jaëlys.

Chaque contact, email, et conversation est validée par la direction de l'école dans le but d'un travail exhaustif sur un projet concret et de qualité.

Leur présence le jour J sur le terrain est également inclus.

La Responsable pédagogique et un intervenant Jaëlys seront présents pour l'évaluation jour J des étudiants.

Article 3 : Date et durée

La date officielle du concours pour la seconde édition est le 25 Octobre 2021.

Ce concours fait partie d'un calendrier, son annulation porte préjudice aux participants, aux organisateurs, aux sponsors, aux collaborateurs et aux autres contributeurs de ce concours.

L'équipe organisatrice Jaelys se réserve cependant la possibilité de reporter toutes dates annoncées aux participants.

Le concours dans sa logistique d'organisation a une durée d'une journée de 08h00 à 00h00.

Le concours pour les participants aura une durée de 5 heures

Le concours pour les membres du jury aura une durée de 3 heures 30.

Article 4 : Déroulé du concours

Le concours sera ouvert aux publiques dès **14h00** et aux participants à **14h25**. Des membres de l'organisation seront là pour les accueillir, afin qu'ils disposent de temps pour se préparer (tenue, cohésion...). Le matériel (décoration, vaisselle, table et art floral) sera déjà disposé sur la zone et visible.

Les participants ne devront pas stagner à proximité.

Les VIP arriveront à **14h15** également et les membres du jury à **14h20**.

Toutes les personnes devront être installées à leur place et les équipes en place pour **14h30**.

Le concours commencera officiellement à **14h45**.

15h introduction du présentateur.

La présentation du WTC, des personnes qui compose le jury, des VIP, des équipes et du règlement du concours sera effectué par le maître de cérémonie ici appelé « le présentateur » à **15h**.

15h10, La découverte du thème qui sera tenue secret dans une enveloppe cachetée se fera par le parrain de l'évènement. Le jury aura une grille de notation individuelle qu'il devra compléter lors du concours.

A l'issue de cette annonce, les équipes participantes disposeront de **15 minutes** pour se concerter, repérer le matériel à disposition (art de la table et fleurs) sans le toucher, discuter entre eux de leur stratégie et élaborer leurs idées, ils auront à disposition bloc-note et crayons.

A 15h30, Le concours débute au déclenchement du chronomètre qui est visible par tous car projeté sur le mur de la salle de concours. Les équipes participantes auront **1h30** pour installer la totalité de leur table et se mettre en accord sur la présentation de celle-ci.

Pendant ce temps des présentations de chaque équipe (vidéo entre 1 à 2 min par équipe) seront présentées aux public, jury, presse et VIP.

Le présentateur présentera également les partenaires et sponsors de l'évènement, puis animera des quizz pendant les 1h30 de concours.

A l'issue du temps imparti, le présentateur demandera aux équipes de lever les bras et se reculer de leur table.

Il sera alors 17h.

Le jury sera alors invité à se lever afin d'examiner chaque table, l'une après l'autre.

Le chef d'équipe aura 2 minutes pour présenter à l'oral devant le jury afin de présenter et défendre sa table et le jury lui posera 5 minutes de questions, **soit 7 minutes**.

A 17h45, le jury sera appelé à délibérer pendant **15 minutes**. Les invités (spectateur, VIP, presse) pourront également participer au vote grâce à une application mobile.

18h, l'équipe organisatrice sera chargée de collecter les bulletins du jury ainsi que le vote du public et transmettra une enveloppe au présentateur.

18h10, c'est l'annonce de l'équipe gagnante par le présentateur.

18h15, le présentateur annonce la remise du trophée et le cocktail pour **18h30 au salon historique**.

Le concours se clôturera par la remise du trophée par le parrain, de lots cadeaux des sponsors et partenaires et des discours. Il se terminera par un cocktail et la prise de photographies officielles.

Le cocktail se terminera à **21h**.

Article 5 : Conditions de participation / Validité de la participation / Jury

5-1 Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique et majeure (plus de 18 ans).

Toute personne travaillant dans l'évènementiel, le mariage, l'art floral, l'hôtellerie ou la restauration peut participer au concours.

Les inscriptions doivent se faire conformément au cahier des charges, aux conditions générales de participation du concours et selon les conditions suivantes :

- chaque participant devra correspondre au profil défini dans les CGP (conditions générales de participation) ;

- le nombre total de participants ne peut pas excéder 5 équipes composées de 4 personnes maximum. Un chef d'équipe doit être défini dès le dossier de candidature ;

- les inscriptions nominatives doivent être clôturées au 20 Octobre 2021 minuit ;

- les candidatures devront être approuvées successivement par la commission d'organisation constituée d'un membre de la direction des écoles Jaëlys ;

- chaque équipe désirant participer au concours doit remplir au préalable le bulletin de participation en ligne sur le site officiel www.weddingtablecontest.com et devra avoir complété et renvoyé tous les documents demandés (contrat d'engagement, droits à l'image) ;

- le concours portera sur le dressage d'une table de 6 couverts avec assises. Le dressage reste libre mais devra respecter le thème imposé et comprendre un centre de table floral ;

- un dossier de candidature complet comportant un extrait de KBIS, une pièce d'identité de chaque membre de l'équipe, les motivations communes à la participation au concours, 150 euros de frais d'engagement* par équipe, les équipes devront fournir des preuves de leurs réalisations passées soit par un dossier, soit par un instagram.

*Les candidats non retenus, se verront retourner leur dossier de candidature et les 150 euros de frais.

Une liste d'attente sera établie en cas de problématique ou de cas de force majeure de l'équipe sélectionnée.

Aucun matériel extérieur ne sera accepté (fournitures, vaisselle, textile de table, produit ou tout autre moyen d'aider son équipe).

L'évaluation du travail des participants se fera selon une grille de notation établie au préalable par l'équipe organisatrice du concours et communiquée le jour J au jury.

Le règlement intérieur devra être lu et approuvé préalablement.

Les participants de la précédente édition ne pourront se présenter à une nouvelle compétition qu'après un délai de 2 ans après leur participation.

5-2 Non validité de la participation

Toute participation au concours sera considérée comme non-valide si :

- une collaboration avec l'organisateur du concours ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, prestataires a eu lieu ;
- toute équipe inférieure à 4 personnes. En cas d'absence d'un des membres de l'équipe, elle devra la remplacer (prévoir un plan B) ;
- toute information d'identité, d'adresse ou de qualité qui se révélerait inexacte entraînera la nullité de la participation ;
- tous les membres de l'équipe devront faire partie des secteurs suivants : Art de la table, hôtellerie, évènementiel, operating évènementiel, art floral, mariage (wedding planner, wedding designer) ;

- toute découverte du thème avant le concours, discussion avec des membres du jury ou échange avec l'équipe organisatrice entraînera la nullité de la candidature ;
- toute forme de triche donnera lieu à l'exclusion immédiate de l'équipe le jour J (non-respect du règlement).

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser tout bulletin de participation ou dossier de participation non conforme aux termes du présent règlement.

5-3 Composition du jury

Le jury est sélectionné par l'équipe organisatrice Jaelys et les fondateurs du projet. Celui-ci est définitivement complet un mois avant le projet.

Le jury accepte une participation à titre gracieux au déroulement du projet.

Celui-ci est composé :

- du parrain,
- de la présidente des écoles Jaëlys,
- du président de la Confédération des Arts de la Table, Monsieur Villotte
- et de plusieurs personnalités.

5-4 Dress code

Un *dress code* est demandé aux candidats, jurys et organisateurs.

Candidats : costume pour les hommes, pantalon noir et chemise blanche pour les femmes, chaussures noires, avec un élément de couleurs qui les distingue des autres équipes.

Jury : tenue professionnelle et tenue élégante de cocktail.

L'équipe organisatrice : *dress code* de l'école, pantalon noir, chemise noire (avec logo de l'école Jaëlys et du WTC), mocassins.

Article 6 : Désignation des gagnants

A la fin du concours, le jury aura 15 minutes pour délibérer et sélectionner l'équipe gagnante.

La délibération s'effectuera en fonction des critères suivants :

- qualité artistique,
- qualité de management de l'équipe sur les 15 minutes de brief et les 1h30 de mise en place,
- qualité de créativité et d'idée,
- qualité de la présentation orale et des réponses aux questions du jury,
- réactivité face aux imprévus,
- cohérence avec le thème, le monde du mariage et l'univers de la table,
- esthétisme final,
- soins apportés à la réalisation (propreté, tenue du poste de travail...),
- création originale dénuée de toute copie (teaser, réalisations du parrain...),
- oral de 7 minutes de présentation plus réponses aux questions.

L'équipe gagnante recevra le trophée de « la plus belle table de mariage 2021 » du concours WTC ainsi que des lots et cadeaux de la part des partenaires et sponsors présents lors du cocktail.

Il recevra également des propositions d'articles et mise en avant de la part de nos partenaires media et presse.

Les deux autres équipes recevront des lots et cadeaux de la part des partenaires.

Article 7 : Désignation des lots

Les lots et cadeaux sont dévoilés au moment de la remise du trophée et du cocktail.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des participants, ni d'un échange ou de toute contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les partenaires et sponsors offrent généreusement des cadeaux et lots aux cinq équipes participantes, après validation des créateurs du concours Jaël Petit-Fournier et Lyly Lemêtre.

Article 8 : Information ou publication des noms des participants et gagnants, droit à l'image

Les photos/vidéos du concours et les noms des participants et le gagnant du concours peuvent être mentionnés sur :

- le site internet du concours,
- le site internet de l'école Jaëlys.
- sur les réseaux sociaux de l'équipe organisatrice, de l'école Jaëlys, du WTC, du jury, des sponsors et des partenaires presse,
- ou diffusé dans les médias sans restriction ni limite de temps (presse, télévision, radio).

Après validation de la candidature des 5 équipes, le document officiel de droit à l'image sera signé entre l'école Jaëlys, les candidats et les sponsors /partenaires.

Article 9 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au concours sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et pour l'attribution des lots distribués.

Du fait de l'acceptation des conditions de participation au concours, les gagnants autorisent l'équipe organisatrice à indiquer leurs noms sur des supports afin de promouvoir le concours, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Conformément à la « loi informatique et libertés » 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 22 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés personnelles (validée par la CNIL), les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Pour exercer ces droits, ils devront envoyer un courrier AR à la commission d'organisation.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse suivante :

Jaëlys Paris, 64 avenue André Morizet 92100 Boulogne Billancourt.

Article 10 : Responsabilité

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'équipe organisatrice au titre du concours est de soumettre sa réalisation aux membres du jury, qui eux-mêmes détermineront la table la plus évocatrice et représentative, en fonction d'une grille de notation préalablement validée. Sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions dudit règlement, et permettre la remise des lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

Article 11 : Cas de force majeure/Réserves

La responsabilité de l'équipe organisatrice ne saurait être encourue si pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse.

En cas d'abandon d'une équipe avant le concours, l'organisateur se verra le droit de contacter la liste d'attente des candidatures restées en suspens.

En cas d'absence justifiée (cas force majeure, maladie, intempérie naturelle, décès) d'un membre d'une équipe, l'équipe organisatrice accepte le droit de participation de l'équipe candidate en l'état sans que celle-ci ne se voit octroyer de temps supplémentaires pour l'installation.

Si l'un des sponsors ou partenaires n'est pas présent le jour J, celui-ci se verra débouté des autres éditions.

Si l'un des membres du jury est absent, celui-ci devra être remplacé pour le bon déroulement et l'équité de la délibération.

Article 12 : Litiges

Pour tout litige, se référer au règlement intérieur du concours régi par la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera exclusivement soumise à l'évaluation et à l'appréciation de l'équipe organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au concours et aux résultats devra être formulée par lettre recommandée avec Accusé de Réception, adressée à :

Jaëlys Paris 64 avenue André Morizet 92100 Boulogne.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du concours.

Ce présent document est déposé chez un huissier de justice.

Article 13 : Accessibilité du Règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable sur notre site internet www.weddingtablecontest.com de la période d'inscription à 8 jours après le concours, en accord avec la loi sur la protection des données personnelles publiée au Journal officiel du jeudi 21 juin 2018 adaptée à ce nouveau cadre juridique européen la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 14 : Publics et VIP

Le WTC 2021 est gratuit pour les VIP – presses – partenaires – collaborateurs – sponsors

Le WTC 2021 est payant pour le public avec des dates spécifiques et des différences de prix :

- Découvrir le détail sur le site internet : www.weddingtablecontest.com
- Le nombre de places pour le publique est limité à 20 personnes.

Article 15 : Nouveau protocole sanitaire

Le concours est organisé au sein de l'hôtel Le Shangri-La Paris, c'est donc le protocole sanitaire de l'hôtel qui s'appliquera au concours du WTC.

Le nombre de personnes total lié à cet événement est inférieur à 100.

Accueil WTC :

Il sera demandé à toutes les personnes présentes de justifier d'un passeport sanitaire à jour ou d'un test de dépistage du Covid 19 négatif de moins de 48h.
L'application #TousAntiCovid devra être téléchargée.

Distanciation physique :

Une distanciation de 1m minimum sera respectée entre chaque personne présente.

Lavage des mains :

Des gels hydro-alcoolique seront mise à disposition de toute personne présente.

Port du masque :

Des masques seront également mis à disposition de toutes les personnes présentes au WTC.

Nettoyage :

Le nettoyage et l'aération des espaces sera géré par les équipes de l'hôtel le Shangri-La Paris.